

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Sous-direction de l'encadrement et des relations sociales

Bureau RH-1B

120 rue de Bercy – Teledoc 746

75572 PARIS cedex 12

Affaire suivie par Véronique FARBER

veronique.farber@dgfip.finances.gouv.fr

☎ 01 53 18 64 04 📠 01 53 18 36 53

Référence : 2014/02/724

Paris, le 7 février 2014

Le Directeur Général des Finances Publiques

à

Madame la Directrice de la législation fiscale
Mesdames et Messieurs les Chefs de service
Mesdames et Messieurs les Sous-Directeurs
Mesdames et Messieurs les Directeurs de projet
Experts de haut niveau, Chefs de bureau
et Chargés de mission
Mmes et MM. les délégués du Directeur Général
Mmes et MM. les Directeurs régionaux, départementaux
et locaux des Finances publiques
Mmes et MM. les Directeurs des directions et services
à compétence nationale ou spécialisés

Note de service ☒

Objet : Campagne d'entretien professionnel 2014 des cadres supérieurs de la DGFIP

Services concernés : Tous services

Calendrier : février à juin 2014

Résumé : Dispositif et calendrier de la campagne d'entretien professionnel 2014 (gestion 2013) des cadres supérieurs de la DGFIP

Le décret n°2010-888 du 28 juillet 2010 modifié (relatif aux conditions générales de l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de l'Etat) instaure un entretien professionnel, en remplacement du dispositif anciennement en vigueur, régi par les dispositions du décret n°2002-682 du 29 avril 2002 modifié.

Les modalités de mise en œuvre de ce dispositif sont décrites dans l'instruction sur l'entretien professionnel des agents de catégorie A, B et C diffusée le 10/01/2014, ainsi que dans la brochure pratique de l'entretien professionnel des cadres A+ ci-jointe.

La présente note a pour objet de décrire les nouveautés du dispositif de l'entretien professionnel mis en œuvre en 2014, au titre de la gestion 2013, pour les cadres A+ de la DGFIP dans l'application EDEN-RH, ainsi que le calendrier des opérations.

Les grades concernés par la présente note sont les suivants :

- inspecteur divisionnaire de classe normale (IDIV CN) et hors classe (IDIV HC) ;
- inspecteur principal (IP) ;
- administrateur des finances publiques adjoint (AFiPA) ;
- conservateur des hypothèques (CH 3, 4, 5 et 6).

Remarques :

Les administrateurs des finances publiques (AGFiP et AFiP) ainsi que les conservateurs des hypothèques (CH 1 et 2) font l'objet d'un dispositif particulier, organisé par une note de service distincte.

Les IDIV de fin de carrière sont gérés dans la dotation en capital-mois (DKM) des inspecteurs.

Cadres évalués

- Les chefs de service comptable (CSC) : les CSC (carrière secondaire) sont notés dans leur grade d'origine (carrière principale, hors AFiP) détenu au 31/12/2013.
- Les chefs de SPF : les chefs de SPF (y compris les CH) sont évalués dans leur grade d'origine, détenu au 31/12/2013.
- Les IDIV HC, ex-TP de la FGP : les valorisations dont ils peuvent bénéficier étant désormais contingentées (pour la seconde année), il convient de poursuivre l'information selon laquelle ils doivent s'approprier la logique de contingentement des valorisations.

Direction compétente

La direction compétente est celle où est affecté le cadre **au 1^{er} janvier 2014** (y compris en cas de mutation au 1^{er} janvier).

Les cadres mutés en début d'année doivent, dans la mesure du possible, bénéficier d'un entretien d'évaluation, dans leur direction d'origine, avant leur départ.

La direction concernée devra alors demander à la direction d'accueil de lui communiquer les objectifs qui seront fixés pour l'année à venir, afin de les mentionner dans le compte rendu d'entretien professionnel (CREP).

Lorsque ce n'est pas possible, la direction d'origine demande à la direction d'accueil de lui communiquer les noms du SHD et de l'AH qu'elle renseignera dans EDEN.

Elle adresse à la direction d'accueil un CREP saisi « hors application » et indique la bonification attribuée au cadre.

Le nouveau SHD du cadre sera alors chargé de conduire l'entretien d'évaluation sur la base des appréciations littérales communiquées par la direction d'origine et d'informer le cadre de la bonification qui lui a été attribuée par cette même direction (il fixera de son côté les objectifs fixés pour l'année).

Pour les directions qui ont déjà procédé au transfert des cadres dans EDEN-RH, il convient de transmettre à la direction d'accueil une fiche préparatoire (permettant de conduire l'entretien) accompagnée d'une proposition de bonification. Le nouveau SHD du cadre sera chargé de conduire l'entretien (sur la base de la fiche préparatoire communiquée par la direction d'origine) et de fixer la bonification attribuée (si possible dans le respect de la bonification proposée).

Calcul des dotations en capital-mois (DKM)

Conservateurs des hypothèques (CH 3, 4, 5 et 6)

Une enveloppe spécifique de valorisations est constituée pour les CH (3, 4, 5 et 6) en charge de services de publicité foncière. Le bureau RH-1B est responsable de la validation de cette enveloppe.

Les directions sont chargées de l'attribution de ces valorisations qui ne font pas l'objet d'un contingentement.

Modulation indemnitaire

L'entretien d'évaluation est l'occasion d'informer les cadres du sens et de l'amplitude de la modulation indemnitaire (allocation complémentaire de fonctions et prime à la performance).

Les modalités d'attribution n'étant pas connues à l'heure actuelle, elles feront l'objet d'une information ultérieure.

Si ces informations sont connues au moment de l'entretien, le niveau de l'ACF ainsi que le montant de la PALP envisagés seront systématiquement indiqués sur le compte rendu d'évaluation à la rubrique « autres points abordés ».

Calendrier de la campagne

Le calendrier de campagne des cadres A+ se cale, autant que possible, sur celui des autres grades. Toutefois, compte tenu de l'absence de CAP locale de recours pour les cadres A+, il peut être légèrement assoupli en cas de difficulté à respecter les échéances.

Seule la première phase (celle de la sélection de la population par les départements) est commune à la campagne du cadre normal et obéit au même calendrier. La simulation des propositions d'attribution des réductions/majorations ou valorisations/pénalisations interviendra après les CAPN de présentation des dotations, prévues les 20 et 21 février.

La tenue des entretiens professionnels des cadres supérieurs pourra intervenir après la campagne du cadre normal et se terminera au plus tard le 18 avril 2014.

Calendrier	Actions	Acteurs
7 février	Date limite de validation définitive de l'ajustement de la sélection de la population à évaluer (y compris transfert des cadres mutés en début d'année).	- GRH
28 février	- Répartition par délégation des dotations de capital mois (après la CAPN) - Propositions d'attribution des réductions/majorations par les évaluateurs - Centralisation des propositions par la délégation	- Centrale - Evalueurs - Délégations
14 mars	Date limite de la réunion d'harmonisation pilotée par la délégation	- Délégations
18 avril	Date limite de la tenue des entretiens professionnels	
30 avril	Date limite de validation des DKM par le GRH	- GRH
16 mai	Date limite de la notification par l'évaluateur de l'attribution des réductions/majorations dans EDEN-RH	- Evalueurs
Fin mai	- Recours hiérarchique (le cas échéant)	- Cadres évalués

Documentation

Pour faciliter la conduite de ces différents travaux, divers supports sont mis à votre disposition :

- le guide EDEN-RH disponible dans l'outil à la rubrique « Aide » et figure également sur Ulysse\les agents\statuts et carrières\espace RH\documentation applicative ;
- le livret de l'entretien d'évaluation des agents sur Ulysse\les agents\statuts et carrières\livret de l'entretien des agents de catégorie A, B et C de la DGFIP ;
- le guide pratique sur l'entretien professionnel sous Ulysse cadres\Actualités RH ;
- La brochure pratique de l'entretien professionnel des cadres A+.

Le bureau RH-1B se tient à votre disposition pour tout complément d'information, et en particulier :

Véronique FARBER : 01.53.18.64.04 veronique.farber@dgfip.finances.gouv.fr

François BRUN : 01.53.18.33.01 francois.brun@dgfip.finances.gouv.fr

Le chef du service des ressources humaines

Signé

Hugues PERRIN